

Exemple de Fiche de travail sur l'analyse des exécutants

Voici la Fiche de travail sur l'analyse des exécutants préparée par Cecilia, la facilitatrice, et un sous-groupe du Comité de pilotage.

	Agents de santé communautaires (ASC)
Qui	Habituellement, les ASC de la région de {nom} se classent en deux catégories :
	Les agents de santé des villages (ASV) sont des volontaires au sein de leurs communautés. Généralement, elles ont moins de 6 ans d'instruction formelle, mais ont suivi deux semaines de formation initiale lorsqu'elles se sont engagées dans cette fonction et elles bénéficient de 3 à 8 jours de recyclage chaque année. Ces agents sont toutes des femmes en âge de procréer, dont la plupart ont des enfants et qui sont, soit du village où elles travaillent, soit des environs immédiats. Un grand nombre de ces volontaires travaillent pendant les journées scolaires, mais d'autres mères du village surveillent les enfants des ASV quand ceux-ci sont trop petits pour aller à l'école ou en dehors des périodes scolaires. Les ASV constituent près de 65 % de l'ensemble du personnel de santé au niveau régional.
	Les ASC seniors (ASCS) sont des prestataires de soins de santé certifiés qui ont suivi 18 mois de formation formelle; ils/elles fournissent des services et supervisent les ASV des environs immédiats qui assurent le conseil et orientent les patients vers les établissements de santé centraux pour des soins complexes. Les ASCS sont généralement localisé(e)s dans de grands villages ou dans les viles. Ils/Elles sont généralement de la région, mais pas forcément de la ville où ils/elles travaillent. Si les patientes ont besoin de soins plus importants, elles sont référées ou transférées vers les hôpitaux régionaux pour des soins médicaux. L'âge des ASCS varie de 30 à 60 ans et, généralement, ils/elles n'ont plus de jeunes enfants à la maison. Ils/Elles sont souvent le principal soutien de leur famille. Ils/Elles représentent près de 25 % du personnel de santé au niveau régional.
Où	ASV – font du bénévolat dans les villages, prodiguant généralement des soins en visitant les domiciles des patientes
	ASCS – travaillent dans les centres de santé régionaux qui disposent de services propres, raisonnablement bien approvisionnés
Quand	ASV – sont des bénévoles à temps partiel, travaillant généralement de 10 à 15 heures par semaine, tout au long de l'année
	ASCS – travaillent de 30 à 40 heures par semaine, tout au long de l'année
Quoi	ASV – ont généralement un rôle d'information et assurent un minimum de services ; visitent les domiciles locaux pour fournir des conseils en planification familiale, notamment la description des méthodes et la distribution de médicaments généraux pour l'appui et le contrôle de la santé reproductive (méthodes barrières, vitamines prénatales, etc.). Visitent généralement quatre familles en moyenne au cours de chacune de leurs trois journées de 5 heures. Ceci est généralement le cas des ASV dans la région.
	ASCS – Assurent la prestation de services cliniques pour la planification familiale, notamment l'insertion de DIU, les injections de Depo-Provera, la vasectomie et les examens de santé générale et les visites de prévention. Voient généralement 12 à 15 patientes au cours de chaque journée de la semaine. Les services fournis sont déterminés par le directeur du centre de santé, qui supervise aussi les cas plus graves et les réfère aux hôpitaux régionaux pour un traitement supplémentaire, le cas échéant. Ceci est généralement le cas des ASVC dans la région.



Pourqu oi

ASV – sont généralement attirées par la fonction, à cause de leur souhait d'aider leurs villages ; cela renforce leur statut au sein de la population villageoise.

ASCS – la plupart ont été attiré(e)s par cette fonction à cause de leur intérêt pour la médecine ou la santé publique ; certain(e)s d'entre eux/elles espèrent aller plus loin dans la formation.

Comme nt

ASV – le suivi de la performance tient compte du nombre de patientes visitées, du volume de médicaments et de ressources fournis (rapport mensuel) et du nombre annuel de grossesses non planifiées dans le village; elles sont supervisées par les responsables régionaux de la santé publique, généralement 1 superviseur pour 8 ASV qui maintiennent le lien par des messages texte et deux visites annuelles dans les villages locaux.

ASCS – supervisé(e)s par les directeurs des centres de santé de manière quotidienne ; les mesures incluent le nombre de patientes consultées, le nombre de patientes qui reviennent pour des consultations et le nombre de procédures réalisées (rapport hebdomadaire) ; les directeurs des centres de santé supervisent généralement jusqu'à trois ASCS en plus du personnel général du centre de santé, soit environ 15 personnes en tout.